

# Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED)

# Renseignements généraux

# Ratification de la première génération de la convention de l'UNESCO

En 1989, le Canada a ratifié la Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe 1979, en réponse à l'assentiment exprimé par la totalité des provinces et des territoires. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont ainsi dû mettre en place leur réseau collectif de structures nationales de mise en œuvre afin d'assurer la conformité à l'instrument juridique international.

Le centre d'information national fait partie de ces structures, conformément à la situation constitutionnelle de l'autorité compétente. Au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont établi que le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) serait mandaté pour agir en cette capacité. Dans certains pays, le centre d'information national respectif est chargé de fournir aux auteurs de demande des rapports d'évaluation des diplômes d'études et, ainsi, de rendre des décisions en matière de reconnaissance. Cependant, cette responsabilité n'a pas été attribuée au CICDI.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont dû déterminer quels organismes offriraient des opinions de spécialistes non contraignantes concernant l'évaluation de diplômes d'études pour appuyer l'établissement au Canada des personnes formées à l'étranger souhaitant travailler ou poursuivre des études complémentaires.

### Création de l'ACSED

Le précurseur de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) était le Comité des services d'évaluation provinciaux (CSEP), un comité du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], sous la responsabilité du CICDI. Le CSEP a été formé au milieu des années 1990 « afin d'échanger des renseignements sur les méthodes d'évaluation utilisées dans chaque province [et chaque territoire], d'établir un code de déontologie et de définir des principes communs en matière d'évaluation ». Plus précisément, le CSEP reconnaissait :

- la nécessité de promouvoir des méthodes équitables, crédibles et standardisées d'évaluation des diplômes d'études internationaux;
- la nécessité de promouvoir la concordance des évaluations des diplômes d'études internationaux effectuées par les provinces;
- l'importance de la portabilité des évaluations des diplômes d'études d'une province à l'autre;
- l'importance d'établir un cadre conceptuel en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux pour promouvoir la concordance des évaluations;
- les bénéfices d'une concertation dans l'étude des questions liées à l'évaluation des diplômes d'études internationaux.

Le CSEP se réunissait par téléconférence et en personne, au besoin. Il était composé à l'origine de représentantes et représentants du CICDI, de l'International Credential Evaluation Service (service d'évaluation des diplômes internationaux) de la Colombie-Britannique, de l'International Qualifications Assessment Service (service d'évaluation des qualifications internationales) de l'Alberta, du Service des équivalences du Québec et du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, à titre d'observatrices et observateurs.

La première réunion du CSEP a eu lieu à Montebello (Québec) les 1<sup>er</sup> et 2 mars 1996. La réunion a mis l'accent sur les domaines de collaboration et visait à établir la confiance nécessaire pour entreprendre des discussions sur la portabilité des évaluations entre les services provinciaux. Plus particulièrement, le rapport de la réunion indiquait que les similarités au chapitre des principes étaient nombreuses et que les différences résultaient davantage du contexte historique ou financier que des positions philosophiques de base. L'une des prochaines étapes clés convenues lors de cette réunion consistait à ce que les membres cernent trois ou quatre pays présentant un fort volume de demandes, étudient les systèmes d'éducation de ces pays et discutent des documents et des résultats des évaluations et les comparent. Ils ont établi 12 principes communs aux services provinciaux existants pouvant servir de base à une méthode commune. Ils ont également convenu de collaborer dans la recherche sur les systèmes d'éducation des autres pays, en particulier ceux pour lesquels l'accès à l'information était difficile ou pour lesquels des changements importants étaient apportés. Enfin, ils ont étudié une proposition de financement qui devait être soumise au gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC), de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de Patrimoine canadien, aux fins d'étude des services d'évaluation dans le but d'uniformiser leurs pratiques. Au cours des téléconférences suivantes, ils ont aussi discuté de la façon d'établir des liens entre le CSEP et le Réseau canadien pour l'évaluation des diplômes, un groupe constitué de représentantes et représentants de toutes les provinces, de DRHC, de CIC et de Patrimoine canadien.

Dans un premier temps, le groupe a mis au point le document intitulé *Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers*, qui intégrait de nombreux éléments du projet de recommandation sur les procédures et les critères d'évaluation des qualifications étrangères, lequel avait été produit aux termes de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne 1997, mieux connue sous le nom de Convention de Lisbonne sur la reconnaissance. Bon nombre des éléments de ces lignes directrices initiales ont été maintenus et intégrés au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux* du CICDI, publié en 2012. Le comité exécutif de l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) a été invité à étudier les principes et les a généralement trouvés utiles, applicables, pertinents et conformes aux pratiques de leurs établissements.

Dès 1996, les notes des réunions indiquent que le CSEP tenait déjà compte du besoin d'élargir son groupe pour inclure les services privés d'évaluation des diplômes d'études. En 1997, le CSEP a donné une présentation à la National Association of Foreign Student Advisors – NAFSA

(association nationale des conseillères et conseillers pour les étudiantes et étudiants étrangers) et a rencontré d'autres organismes d'évaluation des diplômes d'études des États-Unis et de l'Europe. L'objectif principal de son travail était de trouver une façon d'assurer la portabilité entre les services d'évaluation.

### Signature de la deuxième génération de la convention de l'UNESCO

En 1997, avec l'accord de la totalité des provinces et des territoires, le Canada a signé la deuxième génération de la convention : la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne 1997, ou Convention de Lisbonne sur la reconnaissance.

### Transition progressive du CSEP vers l'ACSED

En 1999, le CSEP avait établi sa présence sur le Web sous le nom d'ACSED et avait commencé à diffuser ses principes généraux par l'entremise de présentations et de communications avec le Réseau canadien pour l'évaluation des diplômes, l'Association des collèges communautaires du Canada (désormais connue sous le nom de Collèges et instituts Canada), l'ARUCC, d'autres services d'évaluation, les réseaux ENIC-NARIC, de même que le grand public.

En 2003, deux autres services ont rejoint l'ACSED : World Education Services – WES (services pour l'éducation mondiale), en Ontario, et le Service d'évaluation des diplômes du Manitoba.

En 2005, les membres de l'ACSED ont rencontré Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) afin de discuter du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de divers objectifs et priorités stratégiques de l'ACSED, notamment :

- établir et renforcer les relations avec les utilisatrices et utilisateurs finaux et les parties intéressées (p. ex., conseils sectoriels, établissements d'enseignement postsecondaire, organismes de réglementation);
- cerner le besoin de mettre sur pied des services d'évaluation des diplômes d'études dans les provinces de l'Atlantique;
- renforcer la capacité de recherche sur des questions liées aux services d'évaluation des diplômes d'études;
- élaborer des stratégies pour améliorer la portabilité des évaluations partout au Canada;
- élaborer des mécanismes pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études afin de mettre en commun l'information par l'entremise de réseaux pancanadiens et internationaux;
- renforcer « l'image de marque » de l'ACSED pour établir sa crédibilité aux yeux des utilisatrices et utilisateurs finaux, et accroître sa visibilité.

### Création officielle de l'ACSED

En 2008, les membres se sont réunis pour discuter de la gouvernance, y compris du mandat, de la présidence, de l'adhésion, des finances et de l'incorporation de l'ACSED. Les questions de gouvernance ont continué d'être soulevées au cours des réunions subséquentes. Dans un

sondage effectué en 2011, les membres ont été invités à faire part de leur point de vue sur la gouvernance et sur son rôle dans la mise en œuvre de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance.

En 2012, les membres ont révisé leurs critères d'adhésion afin de tenir compte d'un changement de politique en Ontario concernant les services d'évaluation des diplômes d'études. L'ACSED a accueilli deux nouveaux membres : *Comparative Education Service* – CES (service d'éducation comparée) et le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux. Cette révision a permis de s'assurer que l'ACSED représentait les sept services d'évaluation des diplômes d'études au Canada.

En septembre 2013, le Service d'évaluation des diplômes du Manitoba a cessé ses activités et a officiellement présenté un avis d'intention de se retirer du Secrétariat de l'ACSED. Sa décision a pris effet immédiatement. Ce service d'évaluation a été membre de l'ACSED de 2003 à septembre 2013.

## Appui à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux au Canada

L'ACSED (et à l'origine le CSEP) a grandement contribué à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux liés à la reconnaissance des diplômes d'études au Canada, principalement :

- en offrant des opinions de spécialistes non contraignantes concernant l'évaluation de diplômes d'études, et non une reconnaissance officielle, pour appuyer l'établissement au Canada des personnes formées à l'étranger souhaitant travailler ou poursuivre des études complémentaires;
- en collaborant pour assurer la concordance et la portabilité des rapports d'évaluation des diplômes d'études entre les membres de l'ACSED;
- en établissant des bases de référence pour les politiques et les pratiques afin de les comparer et, dans certains cas, en changeant les pratiques;
- en aidant à créer un réseau informel d'évaluatrices et évaluateurs des diplômes d'études qui mettent en commun de l'information;
- en aidant à sensibiliser le public à l'importance de l'évaluation des diplômes d'études;
- en contribuant à accroître la capacité et la concordance de l'évaluation des diplômes d'études au Canada, à la fois en mettant à la disposition de la communauté élargie des évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études œuvrant dans les organismes de réglementation professionnelle et les établissements d'enseignement postsecondaire des spécialistes leur offrant de la formation et mettant en commun de l'information, et en participant aux projets financés par RHDCC.

Les membres ont pu, d'une part, faire leurs marques aux niveaux pancanadien et international au chapitre de la qualité des rapports d'évaluation qu'ils émettent et, d'autre part, veiller à ce que les personnes formées à l'étranger ainsi que les utilisatrices et utilisateurs finaux (p. ex., employeurs, établissements d'enseignement postsecondaire, organismes de réglementation professionnelle) puissent se fier à ces renseignements dans le but de faciliter la reconnaissance des diplômes d'études.